

Communautés discriminées sur la base du travail et de l'ascendance en Afrique et statut de l'esclavage moderne

RAPPORT RÉGIONAL - SYNTHÈSE

The inclusivity Project et le Forum
mondial des Communautés
discriminées sur le travail et
l'ascendance



African Network on
Discrimination based on Work,
Descent and Contemporary
Forms of Slavery



The Inclusivity Project

The Inclusivity Project (TIP) est une organisation à but non lucratif fondée pour défendre les droits des Communautés discriminées sur la base du travail et de l'ascendance (CDWD) et pour sensibiliser l'opinion publique à leurs difficultés. TIP travaille au renforcement des capacités, à la collaboration et à la recherche pour soutenir les CDWD en améliorant l'intégration sociale, économique et politique et en augmentant leur visibilité sur les plateformes nationales, régionales et mondiales. TIP travaille sur les objectifs de développement durable (ODD), en particulier sur le contrôle et le suivi/examen, et fournit des données et des preuves à l'État-nation pour une mise en œuvre efficace et inclusive du programme.

<https://www.theinclusivityproject.org/>

Le Forum mondial des Communautés discriminées sur la base du travail et de l'ascendance

Le Forum mondial des Communautés discriminées sur la base du travail et l'ascendance (GFoD), fondé en 2021, est une plateforme pour exprimer les droits des communautés d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord discriminées sur la base du travail et de l'ascendance. GFoD vise à la pleine réalisation de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour les Communautés discriminées sur la base du travail et l'ascendance (CDWD) et à garantir l'accès aux objectifs de développement durable (ODD).

<https://www.globalforumcdwd.org/>

Chercheuse principale et autrice: **Reena Tete**

Contribution à la recherche: **Yacouba Ibrahim, Aïcha Mohamed, Moussa Zangaou, Saghid Sidi Lagbata du Niger, Alioune M'zeirigue, Cheikh Sidadi Mohamed Hamadi, Ali Dieng, et Zeinebou Brahim, Brahim Ramdhane, Aboubekrin E Yehdih de Mauritanie, Alima Taal, et Halimatou Ceesay de Gambie, Aïché Goumané et Raïchatou Walett du Mali, et Queen Bisseng du Cameroun, ainsi que l'équipe du GFoD (Forum mondial des Communautés discriminées sur la base du travail et de l'ascendance).**

Concept et conseils: **Queen Bisseng, Paul Divakar Namala, Aloysius Irudayam SJ, Naveen Gautam**

Design: **Sajana Jayaraj**

Traduction : **Angeline Bottier, Carla Forneri, Etienne Dulong, Lisa Ferroudji, Morgane Alexandre, Maud blachier**

Éditeur: ©The Inclusivity Project en association avec le Forum mondial de Communautés discriminées sur la base du travail et de l'ascendance (GFoD)

2023

**Communautés discriminées sur la
base du travail et de l'ascendance
en Afrique et statut de l'esclavage
moderne**

Rapport régional 2023

Remerciements

L

es recherches et la compilation de ce rapport ont été possibles grâce au travail d'activistes, d'universitaires et d'organisations mobilisés pour les droits des Communautés discriminées sur la base du travail et de l'ascendance (CDWD) en Afrique et des organisations qui font entendre leur voix.

Nous souhaitons également saluer les efforts de Mme Penda Mbow, M. Ibrahima Khan et M. Paul Divakar Namala, qui ont joué un rôle moteur pour faire en sorte que les voix des CDWD soient entendues au niveau régional comme au niveau mondial. Nous aimerions également saisir l'occasion de faire partie de ce mouvement mondial en unifiant les voix des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance dans le monde entier.

Tout d'abord, nous tenons à remercier la chercheuse principale et auteure, Mme Reena Tete, qui a consacré son temps précieux et ses efforts à la recherche et à la compilation de ce document. Elle a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de ce rapport en une ressource complète et précieuse pour comprendre la situation des CDWD en Afrique.

Nous remercions vivement le Père Aloysius et Naveen Gautam d'avoir conçu cette étude, de nous avoir apporté un soutien sans faille et d'avoir accepté de tenir le rôle de caisse de résonance tout au long de cette aventure.

Dans le même ordre d'idées, nous aimerions faire une mention spéciale à tous les experts régionaux du Forum Mondial des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (GFoD) : Yacoubou Ibrahim, Aicha Mohamed, Saghid Lagbata Sidi du Niger, Alioune Mzeirigue, Cheikh Sidati Hamady, Ali Dieng, et Zeinebou Brahim de Mauritanie, Alima Taal, et Halimatou Ceesay de Gambie, Aïché Goumané du Mali, et Angeline Queen Bisseng du Cameroun.

Nous tenons également à remercier Gyan Kothari, Deepak Nikarthil, Vinayraj VK, Johannes Butscher et Carla Forneri pour leur coordination et leur soutien inestimables. Nous tenons également à remercier Sajana Jayaraj pour avoir donné une belle forme à ce rapport. Enfin, nous tenons à saluer la lutte des CDWD en Afrique.

L'équipe du **GFoD**



Enfants CDWD,
Niger



Avant-propos

Prof. Penda Mbow

Ancienne ministre de la culture du Sénégal; Département d'histoire, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ; ministre personnel représentant du chef de l'État auprès de la Francophonie, Sénégal

D

ans un monde qui aspire constamment à l'inclusion, à la diversité et à l'équité, il est décourageant de constater que la Discrimination fondée sur le travail et l'ascendance (DWD) continue de persister dans le monde entier, en particulier dans la région africaine. Ce rapport sur la situation des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (CDWD) en Afrique témoigne du fait qu'il reste encore beaucoup à faire pour démanteler ces injustices systémiques. Le concept de pureté et de pollution est à la base de toutes ces discriminations, oppressions et vulnérabilités liées à l'identité des CDWD.

Dans toute l'Afrique, les communautés discriminées sur la base du travail et de l'ascendance ont été confrontées à des défis persistants qui non seulement entravent leur progrès personnel et collectif, mais sapent également les principes d'équité et d'égalité sur lesquels nos sociétés sont construites. Ce rapport, consacré à l'examen de ces questions, vise à mettre en lumière les expériences de ces communautés marginalisées, à favoriser une meilleure compréhension de leurs luttes et à appeler à une action concertée pour rectifier les injustices auxquelles elles font face.

La discrimination à laquelle ces communautés sont confrontées prend de nombreuses formes, de l'exclusion sociale à l'accès limité à l'éducation et à l'emploi, en passant par les disparités économiques, la stigmatisation culturelle et l'absence de représentation politique. Le déni de justice est un autre défi majeur auquel les CDWD sont confrontées en raison de leur identité. Grâce à des recherches approfondies, à l'engagement et à la collecte de données, ce rapport se veut un catalyseur de changement. Plus qu'une simple compilation de faits et de chiffres, il s'agit d'un appel à l'action. Dans les pages suivantes, vous trouverez non seulement les histoires et les expériences des communautés touchées, mais aussi des recommandations et des stratégies pour éradiquer la discrimination fondée sur le travail et l'ascendance.

La nécessité d'un changement est évidente, et la responsabilité nous incombe à tous d'unir nos efforts pour résoudre ces problèmes profondément enracinés. En embrassant la diversité et en luttant contre la discrimination, nous pouvons garantir que tous les individus, indépendamment de leur travail ou de leur origine, ont la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et nous pouvons contribuer à l'amélioration de nos sociétés. Ce rapport témoigne de notre engagement dans cette mission importante et je voudrais féliciter l'équipe du Forum mondial des Communautés discriminées sur la base du travail et de l'ascendance, en particulier les experts en droits de l'homme d'Afrique qui ont déployé leurs efforts pour recueillir des preuves en vue de ce rapport.

Puissent les conclusions de ces pages susciter en chacun de nous une étincelle d'empathie, de solidarité et de détermination afin que personne ne soit laissé pour compte.



Avant-propos

Hannanh Forster

Directrice exécutive du Centre africain pour la
démocratie et les droits humains (ACDHRS)

L'

Afrique est un continent vaste et diversifié, riche de sa culture, de son histoire et de son potentiel. Pourtant, derrière les apparences se cache un problème profondément troublant qui menace d'obscurcir l'éclat de son peuple et la promesse de son avenir. La discrimination sur le travail et l'ascendance (DWD) reste un défi persistant et douloureux pour de nombreuses communautés à travers l'Afrique. C'est dans ce contexte que nous présentons ce rapport sur la situation des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance en l'Afrique.

Ce rapport régional est le fruit d'une recherche approfondie, d'une collaboration et de l'engagement inébranlable d'individus et d'organisations dévoués à la justice, à l'égalité et aux droits de l'homme. Les Discrimination sur le travail et l'ascendance (DWD) affectent de nombreuses communautés à travers l'Afrique, imposant des barrières qui entravent le progrès social, économique et politique d'un nombre incalculable d'individus.

Si la richesse de l'histoire de l'Afrique et la diversité de ses cultures contribuent à son identité unique, il est essentiel de reconnaître que ces pratiques discriminatoires sont loin d'être un vestige historique. Au contraire, elles persistent en tant qu'obstacles contemporains au développement, contribuant aux disparités en matière d'éducation, d'emploi, de soins, de santé et de droits de l'homme fondamentaux dont chaque individu devrait jouir.

Alors que nous nous plongeons dans les conclusions de ce rapport, nous devons nous rappeler que la connaissance est le premier pas vers le changement. Félicitations à l'équipe du GFoD (Forum Mondial des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance), qui a déployé beaucoup d'efforts pour compiler et consolider les informations, les perspectives et les données contenues dans le rapport régional sur l'Afrique. En affrontant la dure réalité de la discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance (DWD), nous pouvons collectivement nous efforcer de démanteler les barrières qui retiennent beaucoup trop de personnes depuis bien trop longtemps. Nous espérons que ce rapport servira de catalyseur au dialogue, à la compréhension et à la poursuite d'une Afrique plus inclusive et plus équitable, où chaque individu est libre de réaliser son plein potentiel sans crainte de la discrimination ou des préjugés.

J'exprime ma gratitude à tous ceux qui ont contribué à ce rapport, ainsi qu'aux communautés qui ont partagé leurs expériences et leurs récits. C'est grâce à ces efforts collectifs que nous pourrions œuvrer à un avenir plus juste et plus équitable pour l'Afrique et ses habitants.



Avant-propos

Ibrahima Kane

Conseiller spécial du directeur exécutif de l'Open Society Foundation-Africa en charge du plaidoyer sur l'Union africaine.

D

ans la toile vibrante du riche paysage culturel et social de l'Afrique, nous trouvons un éventail varié de communautés qui ont été trop longtemps marginalisées et discriminées sur la base du travail et de l'ascendance, un concept profondément enraciné. Nous devons faire face à la douloureuse réalité que certaines communautés sont confrontées à la discrimination et à l'exclusion uniquement sur la base de leurs rôles sociétaux perçus et de leurs origines ancestrales. Le concept de pureté et de pollution est ancré dans les pensées de la société et a un impact sur les CDWD.

La discrimination à laquelle sont confrontées les Communautés discriminées sur la base du travail et de l'ascendance (CDWD) est une question d'une importance et d'une complexité profondes. Il ne s'agit pas simplement d'un vestige historique, mais d'un problème social profondément enraciné qui persiste encore aujourd'hui. Nous devons reconnaître les systèmes injustes qui perpétuent ces disparités et, plus important encore, travailler collectivement à leur démantèlement.

Ce rapport, publié par le Forum mondial des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance, est l'aboutissement de recherches approfondies et de réflexions d'experts en droits qui ont consacré leur vie à la compréhension et à la résolution de ce problème. Il offre une analyse complète des défis uniques auxquels sont confrontées ces communautés, de leur contexte historique et des manifestations contemporaines de la discrimination et des formes modernes d'esclavage. En outre, il lance un appel à l'action aux individus, aux gouvernements, à la société civile et aux organisations internationales pour qu'ils s'unissent dans la poursuite de la justice et de l'égalité.

J'espère que ce rapport initiera un changement significatif et incitera tous ceux qui le liront à rejoindre le mouvement pour une Afrique plus inclusive et plus équitable. La lutte contre la discrimination fondée sur le travail et l'ascendance n'est pas seulement un impératif moral ; elle est essentielle à la construction d'un avenir meilleur et plus prospère pour tous les Africains. Le chemin à parcourir est semé d'embûches, mais il est aussi rempli d'espoir et de possibilités de transformation. Alors que nous entreprenons ce voyage ensemble, laissons-nous guider par les principes de justice, d'empathie et d'unité. Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que personne en Afrique ne soit laissé pour compte en raison de son travail ou de son ascendance.



Avant-propos

Dr. Ebrima Sall

Directeur exécutif de TrustAfrica ; ancien secrétaire exécutif du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA)

L

a discrimination sur le travail et l'ascendance est un problème profondément enraciné en Afrique, qui affecte la vie de millions de personnes et entrave le progrès de nos sociétés. C'est avec une grande inquiétude et un profond sentiment de responsabilité que nous présentons ce rapport sur les Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance en Afrique. Ce rapport met en lumière les défis permanents auxquels sont confrontés les individus et les communautés qui sont victimes de discrimination sur la base de leur travail et de leur statut social.

L'Afrique est un continent célébré pour ses cultures, ses langues et ses traditions, mais elle abrite également certains des systèmes de discrimination les plus enracinés. Les communautés marginalisées en raison de leurs métiers traditionnels, de systèmes de castes ou de pratiques fondées sur l'ascendance se retrouvent souvent piégées dans un cycle de pauvreté, d'exclusion et d'injustice sociale. Le présent rapport souligne la nécessité urgente d'aborder ces questions de manière globale et empathique. Les principes fondamentaux d'égalité, de justice et de droits de l'homme doivent être respectés sans exception. La discrimination sur le travail et l'ascendance non seulement viole ces principes, mais entrave également la pleine réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies. En braquant les projecteurs sur ces questions, nous souhaitons susciter un effort collectif pour éradiquer ces discriminations et ouvrir la voie à une Afrique plus inclusive et plus équitable.

Grâce à des recherches approfondies et à des témoignages, ce rapport présente une vue d'ensemble des défis auxquels sont confrontées ces communautés marginalisées, en examinant les dimensions sociales, économiques et culturelles de leurs expériences.

Nous devons reconnaître les efforts de l'équipe du Forum mondial des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance, qui a mené des recherches approfondies susceptibles d'éclairer le plaidoyer et de fournir des preuves pour une politique de transformation, et qui a consolidé ces recherches sous la forme de ce rapport. En outre, en étudiant les récits et les expériences de ceux qui ont été confrontés à la discrimination, nous pouvons commencer à formuler des stratégies et des politiques qui permettront aux communautés et aux individus de se libérer des chaînes de la discrimination.

Le chemin vers une Afrique plus inclusive et plus juste peut être long et difficile, mais c'est un chemin dans lequel nous devons nous engager avec une détermination inébranlable. Ce rapport est un appel à l'action et un témoignage de notre engagement commun en faveur d'un avenir où personne n'est laissé pour compte. Ensemble, nous pouvons créer une Afrique plus équitable et plus harmonieuse pour toutes ses diverses communautés.



Préface

Paul Divakar Namala

Initiateur du Forum mondial des Communautés discriminées sur la base du travail et de l'ascendance

L'

Afrique se distingue par sa diversité, qui comprend un large éventail de cultures, de langues et de traditions. Cependant, la discrimination fondée sur l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage transcendent les frontières nationales et toute cette diversité.

En Afrique, les pratiques esclavagistes existaient bien avant la colonisation européenne. Les séquelles de l'esclavage domestique et transnational se répercutent de génération en génération sous diverses formes et intensités. Aujourd'hui en Afrique, l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage persistent dans de nombreux pays, dont le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, la République démocratique du Congo (RDC), l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Somalie et le Togo, pour n'en citer que quelques-uns.

Parmi des groupes ethniques d'Afrique, l'identité de caste et d'ascendance de certaines communautés jouent un rôle crucial dans la persistance de l'esclavage et des discriminations analogues à l'esclavage dans la région africaine. L'étude tente de dresser le profil des communautés qui continuent d'être piégées par ces pratiques d'esclavage et d'assimilation à l'esclavage. Elle explore également les différentes façons dont ces communautés sont victimes d'atrocités et de discriminations.

Nous reconnaissons la résilience et la capacité d'action dont font preuve les communautés marginalisées lorsqu'elles luttent contre la discrimination systémique et s'efforcent de faire valoir leurs droits. Les mouvements de base, les organisations de la société civile et la solidarité internationale jouent un rôle essentiel en amplifiant leurs voix et en plaidant pour la justice.

Ces dernières années, des efforts considérables ont été déployés aux niveaux local, national et international pour défendre les droits des Communautés discriminées par le travail et l'ascendance (CDWD). Les initiatives de sensibilisation et les cadres juridiques ont tous joué un rôle crucial dans la promotion du changement. Pourtant, des politiques volontaristes, des défauts de mise en œuvre, des préjugés sociétaux et des disparités structurelles persistantes empêchent encore de réaliser de véritables progrès.

L'étude fournit une base pour initier un dialogue éclairé, une prise de décision basée sur des preuves et des efforts de collaboration visant à favoriser une transformation positive. Nous espérons que l'étude servira pour des recherches et des analyses plus approfondies. Nous espérons également qu'elle contribuera à la réalisation de l'ensemble des droits des communautés discriminées par l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage en Afrique.



Glossaire des termes et abbréviations

Les Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (CDWD) sont les personnes directement touchées par la discrimination fondée sur le travail et l'ascendance. Les CDWD continuent d'être confrontées à des formes extrêmes d'isolement et de discrimination, ce qui constitue un obstacle à l'exercice de leurs droits civils, politiques, économiques, culturels et sociaux. Cette forme de stigmatisation a conduit à la ségrégation et à l'endogamie forcée, ainsi qu'à la discrimination socio-économique, culturelle et politique.

Les Hratin sont les anciens esclaves noirs qui continuent d'être victimes de la pratique séculaire de l'esclavage fondé sur l'ascendance en Mauritanie. Le rapport note que l'orthographe et la prononciation correctes du nom de la communauté sont cruciales pour l'affirmation de l'identité des Hratin. L'orthographe et la prononciation correctes peuvent donc être notées comme :

Hratin (masculin, pluriel) - **Hartani** (masculin, singulier) - **Hartaniate** (féminin, pluriel) - **Hartania** (féminin, singulier). (Selon les experts régionaux du Mondial Forum des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (GFoD), Mauritanie).

■	CEDAW	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
■	CERD	Commission pour l'élimination de la discrimination raciale
■	CMW	Commission pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
■	GFoD	Forum mondial des Communautés discriminées sur la base du travail et l'ascendance
■	CDH	Conseil des Droits de l'Homme
■	OIT	Organisation Internationale du Travail
■	OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
■	ONG	Organisation Non Gouvernementale
■	UNCT	Équipe de pays des Nations unies
■	EPU	Examen périodique universel
■	OSC	Organisation de la Société Civile

À propos du rapport

L'

esclavage, les pratiques esclavagistes et les discriminations qui en découlent restent très répandus dans de nombreux pays d'Afrique. Environ 7 millions de personnes vivent aujourd'hui l'esclavage moderne. Des centaines de milliers d'entre elles peuvent lier les formes modernes d'esclavage et de discrimination à l'esclavage basé sur les systèmes de caste du passé et à l'esclavage de leurs ancêtres.

La présente étude intitulée "Communautés discriminées sur la base du travail et de l'ascendance en Afrique et statut de l'esclavage moderne - rapport régional, 2023", explore le rôle de l'identité de caste des communautés dans l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage. Cette étude intègre des éléments indiquant que l'identité de "caste" au sein des groupes ethniques est l'une des caractéristiques prédominantes de l'esclavage moderne. D'autres facteurs tels que la classe, le sexe et la religion ont également été influencés par les réalités de la caste. L'étude se concentre sur les personnes qui continuent d'être piégées dans l'esclavage, les pratiques esclavagistes et la discrimination fondée sur le travail et l'ascendance. Elle dresse un profil des groupes ethniques dans différents pays d'Afrique, mettant en avant les groupes affectés par les castes en leur sein et de leurs préoccupations en matière de droits de l'homme sous l'angle de l'esclavage et des pratiques esclavagistes.

L'étude donne également un aperçu des hiérarchies fondées sur les castes et des préoccupations actuelles dans différents pays. Elle examine en outre l'impact de l'esclavage et des pratiques esclavagistes sur le développement de la région à travers les indicateurs des Objectifs de développement durable. Les réponses nationales et internationales pour éradiquer l'esclavage, les pratiques esclavagistes et la discrimination fondée sur le travail et l'ascendance, sont également abordées.

Méthodologie : L'étude rassemble des preuves recueillies par le biais de recherches documentaires sur des études existantes, des articles de presse, des affaires et jugements judiciaires. L'étude s'appuie également sur les idées des experts régionaux du Forum mondial des communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (GFoD) qui ont rédigé des études nationales sur la Mauritanie, le Niger et la Gambie, dans le cadre de la série d'études sur les CDWD et l'esclavage moderne. Les estimations sur l'esclavage moderne présentées dans l'étude proviennent de diverses sources secondaires, notamment des agences de l'ONU, de la recherche universitaire, des soumissions des OSC aux mécanismes des droits de l'homme de l'ONU, des rapports nationaux soumis aux mécanismes de l'ONU et des rapports d'actualité.

Le rapport se concentre sur les communautés et les personnes qui continuent d'être piégées dans l'esclavage, les pratiques analogues à l'esclavage et la discrimination fondée sur le travail et l'ascendance.





SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS



AFRICA

COMMUNITIES DISCRIMINATED ON WORK AND DESCENT

Caste systems exist in pockets in some African countries. Stigma is often attached to caste, and as a consequence “low caste” communities in Africa suffer various forms of social exclusion and discrimination, particularly with regard to employment, political representation and inter-caste marriages. This form of discrimination is termed discrimination based on work and descent.

PEOPLE OF SLAVE DESCENT IN MAURITANIA, MALI, SENEGAL, MOROCCO, ALGERIA, TUNISIA

Haratin (former slaves) make up about 40% percent of the Mauritanian population. Although slavery has been outlawed in Mauritania, it has been estimated that around 90,000 to 300,000 Haratin are still enslaved today. They also exist in countries such as Mali, Senegal, Morocco, Algeria and Tunisia (sometimes under different names).

THE FUGA PEOPLE OF ETHIOPIA

Characterized by endogamy and also by specialization in one or more occupations considered unclean or degrading, the Fuga people have been excluded from ordinary interaction with members of the host community.

THE TUAREG PEOPLE IN MALI, NIGER, ALGERIA, LIBYA, BURKINA FASO

A rigid caste system operates in Tuareg society between the nobles and slaves (Bellah). The Bellah are traditionally occupied by their “owners” as unpaid manual labourers, producing goods such as salt, which the “owners” then trade.

THE MIDIGAN, TUMAL AND YIBIR PEOPLE OF SOMALIA

In traditional Somali society many occupational and descent based “low caste” groups and sub-groups are referred to as ‘Sab’, meaning “low caste”. Concepts of purity play a large part in discrimination against Sab Somalis.

THE WATTA IN KENYA

The Watta community of Kenya live among the Boran, and have traditionally been hunter-gatherers. The dominant Boran are generally herders and have traditionally treated the Watta as “unwanted, low caste, worthless and downtrodden”. This form of stigma has led to their segregation, enforced endogamy, as well as socio-economic and political discrimination.

THE FULANI AND MANDINKA PEOPLE IN SENEGAL, MALI, GAMBIA, GUINEA, SIERRA LEONE, LIBERIA, IVORY COAST, BENIN, GHANA, BURKINA FASO AND NIGERIA

Mande-speaking areas of West Africa have social hierarchies based on caste, generally broken down into blacksmiths (often paired with female potters), bards and leatherworkers. They are considered as dirty or impure and there are enforced restrictions on inter-group sexual intercourse and marriage, sharing of food and entering of compounds.

THE TWA IN RWANDA, BURUNDI, D.R. OF CONGO, AND UGANDA

The Twa, find their position at the very bottom of any social hierarchy. The concept of pollution is widely recognised as regulating the social distance between the Twa and the other members of societies where they live, with access to public wells and ownership of land and valuables being forbidden.

THE OSU IN NIGERIA

The “Osu” system in Nigeria occupies a unique space in descent-based discrimination in Africa. Osu people were historically “owned” by deities amongst communities in Igboland, South-East Nigeria. They were dedicated and “sacrificed” to these gods as well as being forced to live on the outskirts of villages to be the target of any bad luck that might occur. Being an Osu is a position that is ascribed at birth, based on descent.

WORK AND DESCENT BASED DISCRIMINATION

IN NIGERIA, CAMEROON, CHAD

About 13 of the 30 ethnic groups in this region, mainly blacksmiths and potters, face discrimination based on their work; endogamy is practised, occupation and social status is ascribed from birth and concepts of pollution and impurity regulate contact between the caste and non-caste people, restricting commensality and creating conditions of discrimination. Contact with the caste peoples is seen as polluting and commensality and exogamy is forbidden.



African Network on Discrimination based on Work, Descent and Contemporary Forms of Slavery



Synthèse et recommandations

L

a discrimination fondée sur le travail et l'ascendance et l'exclusion de communautés sur la base de la caste ou d'un statut analogue est un phénomène mondial qui touche plus de 270 millions de personnes dans le monde. Si les communautés les plus touchées se concentrent en Asie du Sud, on les trouve également dans d'autres régions, notamment en Afrique, au Moyen-Orient, dans la région du Pacifique, ainsi que dans les communautés de la diaspora.

Les Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (CDWD) sont confrontées à l'exclusion sociale, culturelle, économique et politique, à la ségrégation et l'aliénation. La perpétuation de la discrimination se poursuit par l'afflux de violences et d'atrocités systémiques. Globalement isolées, on retrouve cependant chez ces communautés des caractéristiques communes telles que les systèmes de castes, l'intouchabilité, l'esclavage moderne, les atrocités et les violences flagrantes, et un faible niveau de développement. L'intouchabilité étant l'un des concepts fondamentaux associés aux CDWD, avec l'endogamie et la ségrégation, les membres des CDWD sont les groupes les plus marginalisés lorsqu'il s'agit d'accéder aux droits fondamentaux. La hiérarchie sociale se crée aussi par une division basée sur l'occupation. Ainsi, les CDWD se situent largement au bas de cette pyramide hiérarchique et sont souvent considérées comme les plus impures ou les plus polluées.

L'Afrique a une longue histoire d'esclavage et de pratiques esclavagistes à travers l'esclavage domestique, qui s'est largement intensifié par le biais de la traite transsaharienne, de la traite dans l'océan Indien et de la traite transatlantique. Aujourd'hui, des centaines de milliers de personnes dont les ancêtres ont été réduits en esclavage en Afrique ou depuis l'Afrique, subissent encore des formes modernes d'esclavage et des discriminations qui peuvent être liées à cet esclavage de caste du passé et aux discriminations associées.

Pourtant, le rôle de la caste et de ses pratiques reste moins exploré dans les débats et les recherches, y compris des organisations de défense des droits de l'homme. Le professeur Penda Mbow résume bien ce constat dans le contexte des organisations de défense des droits de l'homme au Sénégal, en disant que celles-ci « ne mènent jamais d'enquêtes pour évaluer l'impact des hiérarchies d'ordre et de caste sur la vie des individus et leurs relations sociales, sur leur vie conjugale et, par la suite, sur leur épanouissement personnel ». Elle ajoute « qu'une bonne partie de la société civile entretient délibérément un flou total sur la disparition des hiérarchies d'ordre et de caste ».

L'étude intitulée « **Communautés discriminées sur la base du travail et de l'ascendance en Afrique et statut de l'esclavage moderne - Rapport régional, 2023** » explore le rôle de l'identité de caste des communautés dans l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage.

Principaux résultats de l'étude :

- L'esclavage et les pratiques esclavagistes persistent en Afrique contemporaine.
- L'identité des castes joue un rôle essentiel dans l'esclavage et les pratiques analogues.
- Il existe de preuves montrant l'implication de Communautés discriminées sur le travail et de l'ascendance dans l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage.
- Il est difficile d'obtenir des estimations sur les CDWD dans la région africaine, ce qui rend difficile l'estimation du nombre de personnes issues des CDWD impliquées dans l'esclavage dans toute l'Afrique.
- La discrimination persistante, les interdictions et les restrictions subies par les CDWD entravent leur développement socio-culturel, économique et politique.
- Lutte et affirmation de l'identité des CDWD.
- Facteurs perpétuant l'esclavage et les pratiques esclavagistes.
- Réponse nationale et internationale pour éradiquer l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage.

RÉSULTATS CLÉS

1

LA PERSISTANCE DE L'ESCLAVAGE ET DES PRATIQUES ESCLAVAGISTES DANS L'AFRIQUE CONTEMPORAINE :

L'esclavage, les pratiques analogues à l'esclavage et les discriminations qui en découlent continuent de sévir dans de nombreux pays africains, notamment au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, en Éthiopie, en Gambie, au Ghana, au Kenya, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigeria, au Sénégal, en Somalie, en République démocratique du Congo (RDC), au Tchad et au Togo, entre autres.

Plus de 7 millions de personnes vivent dans

l'esclavage moderne en Afrique. Ce chiffre englobe à la fois les formes traditionnelles persistantes d'esclavage et les nouvelles formes d'esclavage et de pratiques analogues à l'esclavage. Parmi ces personnes, plus de 3,8 millions (54 %) sont soumises au travail forcé et plus de 3,2 millions (46 %) à des mariages forcés. Les pays où la fréquence de l'esclavage moderne est la plus élevée en Afrique sont l'Érythrée, la Mauritanie et le Sud-Soudan. Si dans l'Afrique contemporaine presque toutes les formes d'esclavages affectent les CDWD de manière significative,

Pays où la prévalence de l'esclavage moderne est la plus élevée en Afrique



- Erythrée
- Mauritanie
- Sud Soudan

Compte tenu des chevauchements et de l'impact sur des groupes spécifiques de femmes, d'enfants et d'adultes en général, l'étude classe l'esclavage moderne en Afrique dans les catégories suivantes :

- L'esclavage fondé sur l'ascendance, y compris l'esclavage mobilier et l'esclavage passif ;
- L'esclavage qui vise spécifiquement les femmes, les filles et les enfants ;
- L'esclavage qui implique le travail forcé et l'exploitation ;
- La traite des personnes ;
- La traite d'adultes et d'enfants dans les conflits armés.

L'esclavage fondé sur l'ascendance, y compris l'esclavage mobilier et l'esclavage passif :

Alors que « l'esclavage mobilier » (ou, esclavage chattel en Anglais) ou est la forme traditionnelle de servitude qui persiste encore aujourd'hui, « l'esclavage passif » implique que des personnes anciennement asservies fournissent un travail non rémunéré aux anciens propriétaires d'esclaves dans le cadre de la pratique habituelle.

L'esclavage moderne ciblant spécifiquement les femmes et les filles (basé sur l'ascendance ou non) :

L'esclavage sexuel en Afrique est profondément ancré dans des facteurs culturels et sociaux. Au Niger et au Nigeria, les jeunes filles touaregs nées dans l'esclavage sont vendues comme « Wahayu » - la cinquième épouse officielle - à de riches Hausa. Au Ghana, au Togo et au Bénin, les jeunes filles vierges deviennent des esclaves sexuelles et domestiques, données pour apaiser les divinités dans la pratique du « Trokosi ». La prostitution, souvent liée à l'exclusion des castes, rend de nombreuses personnes vulnérables à l'exploitation. Au Nigeria, on trouve des « fermes à bébés » où des femmes subissent des grossesses forcées pour mettre au monde des enfants destinés à l'adoption, au travail et à l'exploitation. Au Togo, les « marchés Devissime » servent à la traite des jeunes filles, tandis qu'au Ghana, les filles « Kayayee » sont exploitées en tant que porteuses de tête sur les marchés de la ville. Des groupes armés comme Al-Shabaab et Boko Haram enlèvent des filles, les soumettent à des mariages forcés, à la servitude sexuelle et les obligent à porter des enfants pour

leurs membres. Ces pratiques touchent principalement le Tchad, le Cameroun, le Niger, le Nigeria, la RDC, le Congo, le Sud-Soudan et la Somalie. Le Sud-Soudan a également connu des mariages forcés en guise de compensation pour des meurtres interethniques, ce qui assombrit encore le paysage de l'esclavage sexuel en Afrique.

L'esclavage moderne ciblant spécifiquement les enfants (basé sur l'ascendance ou non) :

Dans les écoles coraniques (Daara), les élèves talibés sont contraints à la mendicité, à la vente dans la rue et au travail pour leurs enseignants spirituels pour couvrir leurs frais d'éducation et de repas. Cette pratique est répandue au Bénin, au Niger, au Sénégal, au Burkina Faso et dans d'autres pays. Une autre tradition préoccupante est celle du Vidomegon, qui consiste pour les familles rurales à confier leurs enfants à des ménages urbains aisés en échange d'une éducation, les transformant ainsi en jeunes travailleurs. Au Niger, par le biais de la location d'enfants, des parents « louent » leurs enfants pour les forcer à mendier, à guider des personnes malvoyantes ou à servir de domestiques. Le travail des enfants est omniprésent dans presque tous les pays africains, qu'il s'agisse du travail domestique, de l'exploitation minière (or, sel, trona, gypse), de l'agriculture et des plantations (oignon, coton, cacao, thé), des carrières (pierre, sel), des marchés, des gares routières, de l'artisanat, de l'élevage et de l'industrie manufacturière. La traite des enfants à des fins de travail forcé et de prostitution est répandue dans presque tous les pays. Il est choquant de constater que des groupes terroristes internationaux et des organisations extrémistes exploitent des enfants dès l'âge de 13 ans pour des rôles de combat ou de soutien, soumettent des femmes et des filles à des mariages forcés par enlèvement et à l'exploitation

Le travail des enfants est omniprésent dans presque tous les pays africains, qu'il s'agisse du travail domestique, de l'exploitation minière, de l'agriculture et des plantations, des carrières, des marchés, des gares routières, de l'artisanat, de l'élevage de bétail ou de l'industrie manufacturière.

dans des pays tels que la République centrafricaine, la RDC, la Libye, le Mali, le Nigeria, la Somalie et le Sud-Soudan.

Travail forcé, exploitation et traite des personnes :

Près de 3,8 millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont soumis au travail forcé en Afrique, en particulier dans les mines, l'agriculture, les plantations, la pêche, le travail domestique, les spectacles et l'hôtellerie. Les demandeurs d'emploi africains trompés par des trafiquants aux promesses fallacieuses sont soumis au travail forcé à l'étranger, notamment dans les États du Golfe. La traite des êtres humains est un problème grave en Afrique, qui est souvent la région d'origine des victimes acheminées vers diverses parties du monde, y compris l'Europe occidentale et le Moyen-Orient. En outre, la traite nationale ou intrarégionale est répandue dans certaines zones, en particulier en Afrique subsaharienne. Les femmes et les enfants constituent une grande partie des victimes en Afrique

Des hommes de Gambie travaillent dans une décharge.

subsaharienne, endurant l'exploitation dans des secteurs tels que l'agriculture, le travail domestique, la prostitution forcée, les enfants soldats et les mariages forcés.

Adultes et enfants dans les conflits armés :

Les groupes anti-esclavagistes signalent une résurgence de la traite des esclaves fondée sur la race, les milices armées du Nord attaquant les villages du Sud pour obtenir des esclaves au Soudan. Des preuves anecdotiques montrent le recrutement et l'enlèvement de Somaliens et de Kenyans (adultes et enfants) par le groupe armé non étatique al-Shabaab pour faire d'eux des combattants. En Afrique de l'Ouest, les pays profondément touchés par l'État islamique d'Irak et de Syrie (EI) et Boko Haram, comprennent le Tchad, le Cameroun, le Niger, le Nigeria, la RDC, et sont connus pour le recrutement ou la traite d'adultes et d'enfants à des fins de soutien militaire ou de rôles de combat direct.



2

L'identité de caste joue un rôle essentiel dans l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage en Afrique :

L'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage persistent au sein de divers groupes ethniques en Afrique. Ces groupes ethniques sont fortement stratifiés en échelons ressemblant à des castes : **les nobles, les roturiers et la paysannerie de souche libre (y compris les érudits, les clercs et les agriculteurs)**, suivis par les castes professionnelles ou les artisans, et enfin les « esclaves » (esclaves ménagers et esclaves de guerre). La stratification sociale observée au sein des groupes ethniques africains est très similaire à la structure des castes en Asie du Sud, à l'exception de deux aspects distincts :

- L'esclavage est ancré dans la stratification sociale et est héréditaire. Les enfants d'esclaves étaient et sont toujours la propriété des soi-disant « maîtres », sans aucun droit des parents sur leurs enfants, ni aucun droit sur leurs propres relations, et sans aucun droit à la liberté d'expression.

- La stratification des castes, y compris l'esclavage, n'est pas attribuée par la religion, mais transmise de génération en génération en raison du pouvoir politique et/ou de la chefferie, de la domination et de la suprématie perçue dans le passé.

Parmi les groupes de castes asservies qui continuent d'être victimes de l'esclavage et des pratiques analogues à l'esclavage on compte notamment: **Komo, Maccudo, Rimmaybe, Dimaajo, Baleebe, Jaam, Jongo, Diam, Horso, Bannye et Kogno (ou Kono), Ohu, Osu, Bellah, Iklan (Eklan, Ikelan ou Akli), Hratin, Kamadja, Jareer (Somali Bantu) et Andevo**, entre autres.

Parmi les castes de professionnel et des artisans au sein des groupes ethniques

des pays mentionnés, qui continuent d'être discriminés sur la base de la profession de leurs ancêtres, on peut citer : Taggo, Numolu, Numoo, Tegga, Tumul (forgerons) ; Garanko/Karankolu, Faraboo, Uude, Midgan (maroquiniers) ; Laube (sculpteurs sur bois) ; Ràbb (tisserands), Yibir (artisans) ; Djeli, Jaloo, Nyamakale Gèwël Jaaru/Jalolu, Agguta (griots/chanteurs de louanges ou troubadours), entre autres.

Échelons stratifiés de type caste au sein de divers groupes ethniques d'Afrique

- **Les nobles**
- **Les roturiers et la paysannerie de naissance libre** (y compris les érudits, les clercs et les agriculteurs)
- **Castes professionnelles ou des artisans**
- **"Esclaves"** (esclaves domestiques et de guerre)



Femme de Gambie

L'esclavage est ancré dans la stratification sociale et est héréditaire. Les enfants d'esclaves étaient et sont toujours la propriété des soi-disant "maîtres", sans aucun droit des parents sur leurs enfants, ni aucun droit sur leurs propres relations.

À l'exception des cas où la noblesse et les roturiers capturés à la guerre ont été vendus comme esclaves en guise de punition, ce sont généralement les personnes dites "de basse caste" qui avaient le statut d'"esclaves" dans la hiérarchie sociale.

3

Preuves existantes de l'implication des CDWD dans l'esclavage et les pratiques analogues :

Dans le contexte de l'esclavage en Afrique, c'est historiquement le statut de « caste » d'un groupe particulier qui le réduit à l'esclavage en premier lieu. À l'exception des cas où des nobles et des roturiers capturés à la guerre ont été vendus comme esclaves en guise de punition, ce sont généralement les personnes dites « de caste inférieure » qui avaient le statut « d'esclaves » dans la hiérarchie sociale. En outre, ce sont les individus des castes soumises à l'esclavage qui ont été vendus et exportés d'Afrique au cours des traites transsaharienne, indienne et transatlantique, ainsi qu'à l'intérieur de l'Afrique.

Les castes asservies et les castes d'artisans, qui sont collectivement identifiées comme CDWD, continuent d'être victimes de formes modernes d'esclavage et de pratiques similaires, même aujourd'hui. Parmi les formes d'esclavage traditionnel persistant qui touchent exclusivement les CDWD, on peut citer les suivantes :

- **La pratique, dite Wahaya, d'esclavage sexuel de jeunes filles touaregs noires, est répandue au Niger et au Nigeria.** L'objectif de l'entretien d'une Wahaya étant la « servitude sexuelle et domestique » - la nomenclature « d'épouse » est grotesque et, surtout, illégale.

- **Le système de castes Osu est très répandu au Nigeria, où les descendants d'un groupe de personnes traditionnellement identifiées comme Osu continuent d'être consacrés aux divinités pour la vie.** Le but de leur consécration est d'absoudre les péchés et les folies de la sous-caste dominante, nommée **Diala**, au sein du peuple Igbo.

La discrimination persistante à l'encontre des Osu comprend une restriction en matière de mariage inter-castes et de commensalité, la ségrégation dans la vie en périphérie, « l'intouchabilité » - puisque la croyance traditionnelle veut que toucher un Osu fasse de quelqu'un Osu -, le déni d'accès aux ressources et aux droits communs, et la stigmatisation.

- **Les Bantous de Somalie** - Historiquement, les Bantous de Somalie n'ont pas de lien ancestral avec les autres groupes ethniques somaliens. Ils ont été amenés en Somalie depuis le Mozambique, le Malawi et la Tanzanie dans le cadre de la traite arabe des esclaves (traite transsaharienne) pour travailler comme esclaves dans les plantations situées le long des plaines inondables fertiles de la Shebelle et de la Jubba.

- **L'Esclavage fondé sur l'ascendance des Hratin de Mauritanie** - Les Hratin sont d'origine noire africaine et comprennent les esclaves affranchis et leurs descendants. Traditionnellement, les Hratin constituaient la « caste d'esclaves » de la société très stratifiée des Beidane (Maures blancs). Les Hratin constituent la majorité (45%) de la population mauritanienne, mais on estime que la moitié d'entre eux sont en situation d'esclavage, tandis que l'autre moitié souffre des séquelles de l'esclavage (exploitation, marginalisation et exclusion sociopolitique).

4

L'identité des castes joue un rôle essentiel dans l'esclavage et les pratiques analogues en Afrique :

Il est difficile d'obtenir des estimations sur la discrimination fondée sur le travail et l'ascendance en Afrique, et d'autant plus par pays, étant donné l'insuffisance des recherches en discrimination fondée sur le travail et l'ascendance (DWD), sous l'angle de « caste-ascendance-travail ». Le discours jusqu'à présent unique sur l'esclavage et la discrimination raciale en Afrique a éclipsé le rôle de la discrimination fondée sur le travail et l'ascendance. En théorie, cette tâche nécessitera une étude des groupes ethniques de chaque pays et une compilation des chiffres en termes de discrimination fondée sur le travail et l'ascendance sur le continent. La difficulté pratique réside toutefois dans le fait que la plupart des pays n'incluent pas de désagrégation des sous-castes dans leur données de recensement. Dans de nombreux recensements, les populations de CDWD sont regroupées avec les groupes de sous-castes dominants, ce qui permet d'occulter le nombre réel de CDWD. Par exemple, les Hratin de Mauritanie, bien qu'ils constituent la population ethnique la plus importante (45 %), sont associés dans les registres gouvernementaux aux Beidanes, un groupe ethnique qui a traditionnellement asservi les Hratin.

5

Discrimination, interdictions et restrictions subies par les CDWD :

Le professeur Penda Mbow, dans le contexte du Sénégal, commente que « la réalité du phénomène des castes peut être appréhendée à travers des exemples qui reflètent la réalité quotidienne, principalement au niveau des classes sociales inférieures ».

Asbjørn Eide et Yozo Yokota, dans un document de travail pour la Sous-commission des Nations unies pour la promotion et la protection des droits de l'homme (2002), analysent les causes et les conséquences de la discrimination fondée sur le travail et l'ascendance comme recoupant divers

éléments de ségrégation sociale et culturelle, ainsi que la marginalisation économique et politique. Il est observé que « même lorsque les rôles professionnels d'origine n'existent plus, la marginalisation causée par l'association avec des professions traditionnelles stigmatisées peut avoir pour conséquence de reléguer les membres des groupes affectés aux emplois les plus subalternes, que ces emplois soient ou non liés aux rôles professionnels d'origine ».

Essentiellement, la présente étude réaffirme que le concept de pureté et de pollution est au cœur du système des castes en Afrique, comme en témoignent des pratiques telles que l'intouchabilité, qui s'apparente à l'Asie du Sud, notamment parmi des groupes tels que les Osu du Nigeria, qui sont confrontés à la ségrégation sociale en tant que parias. Des hameaux d'Afrique de l'Ouest, comme le village de Kassa au Niger, portent des noms spécifiques aux castes, tels que dabey ou tunga, qui témoignent de leur histoire de « quartiers d'esclaves ». Les groupes ethniques d'Afrique adhèrent généralement à des structures de castes endogames strictes, interdisant les mariages entre castes et entre professions, ce qui entraîne des boycotts sociaux, des punitions, des agressions et des conflits. L'existence de rites funéraires et de cimetières distincts, ainsi que les restrictions imposées aux activités religieuses, révèlent la suprématie perçue des castes dominantes. La discrimination fondée sur la couleur de la peau, évidente chez les Touaregs, souligne encore l'inégalité.

Les superstitions dans les pratiques Trokosi et Osu ont des racines religieuses. Les CDWD sont confrontés à des obstacles économiques, à une propriété foncière limitée et sont relégués à des métiers à faibles revenus. Ils effectuent des tâches ancestrales et subalternes lors d'événements du village. Leur participation à l'administration politique, aux activités du village et au développement est limitée. Les CDWD se voient systématiquement refuser la propriété foncière et travaillent dans les champs de leurs maîtres par le biais de pratiques telles que la location (Hiyan) ou le remboursement de dettes/le nantissement (Tolme). Dans leurs sociétés respectives, les CDWD restent les plus défavorisées et les plus pauvres sur le plan économique en raison de leur marginalisation persistante. Dans certains cas, la stigmatisation de la pauvreté elle-même est cause de marginalisation. Les efforts de mobilité sociale se heurtent souvent à la violence.

6

Lutte et affirmation identitaire des CDWD:

Les Hratin de Mauritanie et le mouvement Gambana de la communauté Soninké se distinguent par leur lutte identitaire et l'affirmation de leur émancipation.

Les Hratin, descendants d'anciens esclaves noirs africains, étaient traditionnellement au service des Beidanes. Aujourd'hui, ils constituent la majorité (45 %) de la population du pays et sont les groupes ethniques les plus visibles parmi les victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance. De nombreux Hratin de Mauritanie contemporaine se distinguent identitairement des Beidanes. L'activisme anti-esclavagiste qui a débuté à la fin des années 1970 a abouti à l'abolition de l'esclavage en 1981 et à sa criminalisation jusqu'en 2007. La lutte des Hratin pour l'émancipation est également une lutte économique - des plus pauvres contre les plus riches. La revendication des Hratin en faveur d'une identité distincte pour le groupe minoritaire au sein d'une population majoritaire est importante pour leur avancement socio-politique et général. De même, le mouvement Gambana, qui signifie « nous sommes tous égaux » en langue soninké, a vu le jour vers 2016 dans le but de lutter contre l'esclavage, la discrimination fondée sur la caste et l'exclusion de la communauté Komo (ancienne caste d'esclaves du groupe ethnique Sarahulleh/Soninké). Le mouvement a obtenu le soutien de castes opprimées au sein de la communauté Soninké et a créé des sections en Gambie, au Sénégal, au Mali, en Mauritanie, aux États-Unis, en Espagne et dans d'autres pays où la population Soninké est importante.

7

les facteurs perpétuant l'esclavage et les pratiques analogues :

L'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage dans l'Afrique contemporaine sont le résultat de facteurs de cause à effet de centaines d'années de colonisation

qui a volé le capital humain et social et les ressources naturelles du continent, entraînant une pauvreté et une faim multidimensionnelle extrême, l'instabilité politique, des déplacements dus aux conflits et au changement climatique, des politiques internationales capitalistes et l'impact de pandémies telles qu'Ebola, COVID-19, etc.

Réponses nationales et internationales à l'éradication de l'esclavage, des pratiques analogues à l'esclavage et de la discrimination :

Presque tous les pays africains ont interdit l'esclavage, la servitude et le travail forcé dans leur constitution, puis les ont incriminés dans leurs codes pénal et criminel. À l'exception du Mali où l'esclavage et les pratiques esclavagistes n'ont pas été criminalisés. Très peu de pays parlent de pratiques esclavagistes dans leur législation. Presque tous les pays ont des lois anti-traite qui sont plus récentes et plus détaillées que les autres lois. Les institutions des droits de l'homme telles que le CERD, le CEDAW, la CRC, l'ESCR, la CMW et les conventions de l'OIT ont formulé des recommandations essentielles concernant la persistance de l'esclavage fondé sur l'ascendance, des pratiques analogues à l'esclavage, de l'esclavage sexuel et de la discrimination. Ces recommandations soulignent la nécessité de disposer de données démographiques désagrégées par ethnies et l'importance de lutter contre les pratiques préjudiciables aux femmes et aux filles. Elles appellent également à une application rigoureuse des lois contre l'esclavage et la traite des êtres humains, y compris la formation des fonctionnaires et l'augmentation des ressources allouées. En outre, ils soulignent la nécessité d'enquêtes et de poursuites efficaces, conduisant à un plus grand nombre de condamnations le cas échéant, et à des peines correspondant à la gravité des crimes.

PRINCIPALES OBSERVATIONS

1. Le débat sur la discrimination fondée sur le travail et l'ascendance (DWD) en Afrique est éclipsé par le discours sur l'esclavage et la discrimination raciale.
2. La « caste » des personnes est le facteur essentiel de la perpétuation de l'esclavage moderne et de la discrimination dans la région africaine. Il est donc impératif d'envisager l'esclavage moderne sous l'angle de la caste et de la discrimination fondée sur le travail et l'ascendance, et pas seulement sur la classe et la race.
3. L'estimation de 270 millions de personnes issues des communautés DWD dans le monde, utilisée par les défenseurs des droits des CDWD, est peut-être une sous-estimation. En effet, outre les plus de 200 millions de personnes identifiées en Asie du Sud, plus de 200 millions de personnes d'origine africaine, porteuses de l'héritage de l'esclavage et de la colonisation, résident aux Amériques et dans d'autres parties du monde.
4. Il est essentiel de démontrer le rôle des castes au sein des groupes ethniques dans la persistance de l'esclavage moderne et de la discrimination en Afrique, par le biais d'études sur les communautés concernées et de jurisprudence.
5. Compte tenu de l'importance des investissements étrangers dans une Afrique riche en ressources, les sociétés transnationales doivent absolument rendre des comptes et assumer leur responsabilité, et pas seulement leur responsabilité sociale, afin de contribuer au développement direct de l'Afrique et de veiller à ce que l'esclavage moderne et les pratiques analogues à l'esclavage ne soient pas encouragés et pratiqués, que ce soit directement ou par l'intermédiaire des chaînes d'approvisionnement et d'autres intermédiaires.
6. L'absence de mesures spéciales pour la promotion du nombre important de personnes qui ont été victimes de l'esclavage et de pratiques similaires pendant des générations est flagrante.
7. Il est nécessaire que les groupes de défense locaux, nationaux et régionaux développent une perspective sur la corrélation entre les pratiques de caste et d'esclavage. Il est nécessaire de nourrir le leadership des détenteurs de droits et de renforcer la solidarité pour un plaidoyer en faveur de l'éradication de l'esclavage et de la discrimination fondés sur l'ascendance et la caste dans la région Afrique.

RECOMMANDATIONS

Mettre fin à l'esclavage moderne des communautés discriminées sur la base du travail et de l'ascendance en Afrique nécessitera une réponse à multiples facettes et à multiples volets.

I. Recommandations aux États :

1. Reconnaître officiellement la discrimination fondée sur le travail et l'ascendance aux niveaux national et régional (Afrique), en tenant compte du fait que l'ascendance et la profession restent pertinentes pour les pratiques d'esclavage moderne et de caste, en vue de garantir une prise de décision politique significative qui atteigne les communautés concernées.
2. Reconnaître l'importance de la caste, de l'occupation ancestrale et de l'ascendance dans la persistance de l'esclavage moderne et des pratiques similaires.
3. Veiller à ce que des données désagrégées sur les CDWD soient recueillies dans chaque pays, afin de permettre l'établissement de preuves permettant de comprendre la situation sur le terrain.
4. Assurer l'application effective des législations existantes, examiner leur pertinence et leur applicabilité et modifier, abroger ou adopter de nouvelles législations, le cas échéant.
5. Interdire immédiatement, par le biais de législations spécifiques, les pratiques néfastes à l'encontre des femmes et des filles.
6. Assurer la collecte de données désagrégées par caste et par appartenance ethnique, entre autres facteurs, afin de permettre l'élaboration de politiques ciblées en faveur des CDWD et des autres groupes marginalisés.
7. Fournir des mesures spéciales/actions positives pour l'intégration des CDWD.
8. Communication de masse et messages sociaux continus et concertés pour sensibiliser le public à l'esclavage, aux produits liés à l'esclavage et à la responsabilité des bonnes pratiques de travail.
9. Assurer une formation adéquate à tous les agents du maintien de l'ordre, des autorités judiciaires et administratives sur l'esclavage et la discrimination fondée sur la caste, et mettre en place des mécanismes de suivis efficaces.
10. Accroître les efforts en matière de sauvetage, de réhabilitation et de réinsertion des personnes réduites en esclavage, axés sur les victimes.

II. Recommandation pour la responsabilité des entreprises :

11. Élaborer une politique commerciale éthique conforme aux normes internationales en matière de travail décent.

III. Recommandation pour les OSC et les ONGI :

12. Continuer à rassembler des preuves sur la discrimination fondée sur la caste et l'ascendance, ainsi qu'un cadre pour les défenseurs des droits de l'homme, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes.

IV. Recommandation pour les mécanismes des droits de l'homme :

13. Intégrer l'élimination de l'esclavage et de la discrimination fondés sur la caste et l'ascendance dans toutes les observations qui affectent les communautés marginalisées, et développer des plateformes communes pour le discours et le partage des connaissances.



Enfants CDWD de
Gambie



ESCLAVAGE, TRAITE DES ESCLAVES ET INSTITUTIONS ET PRATIQUES ANALOGUES À L'ESCLAVAGE :

La Convention relative à l'esclavage de 1926 définit l'esclavage comme "l'état ou la condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux", et le terme "esclave" désigne une personne se trouvant dans cet état ou cette condition³. S'y ajoute, avec la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage de 1956 le concept de "pratiques esclavagistes et institutions analogues à l'esclavage", qui comprennent la servitude pour dettes, le servage, le mariage forcé ainsi que l'exploitation et le travail des enfants.

La Convention définit la traite des esclaves comme "tout acte de capture, d'acquisition ou de cession d'un individu en vue de le réduire en esclavage ; tout acte d'acquisition d'un esclave en vue de le vendre ou de l'échanger ; tout acte de cession par vente ou échange d'un esclave acquis en vue d'être vendu ou échangé ainsi que, en général, tout acte de commerce ou de transport d'esclaves".⁴

ESCLAVAGE TRADITIONNEL :

L'esclavage tel que défini dans la Convention relative à l'esclavage de 1926, à savoir "l'état ou la condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux" est considéré comme un "esclavage traditionnel".

ESCLAVAGE PAR ASCENDANCE :

L'esclavage par ascendance décrit une situation dans laquelle des personnes naissent esclaves : leurs ancêtres ayant, en général, été capturés pour être réduits en esclavage, leur famille "appartient" depuis lors aux propriétaires d'esclaves. Le statut d'esclave se transmet par la mère. ⁵ L'esclavage fondé sur l'ascendance se retrouve dans les formes traditionnelles et modernes d'esclavage ainsi que dans les pratiques analogues à l'esclavage.

L'ESCLAVAGE MODERNE :

L'esclavage moderne est présent dans presque tous les pays du monde et dépasse les frontières ethniques, culturelles et religieuses. L'esclavage moderne n'est pas défini par la loi : il s'agit d'un terme générique qui englobe des pratiques telles que le travail forcé, la servitude pour dettes, le mariage forcé et la traite des êtres humains. On l'utilise essentiellement pour parler d'une situation d'exploitation qu'une personne ne peut refuser ou quitter en raison de menaces, de violences, de coercition, de tromperies et/ou d'abus de pouvoir. ⁶

STRUCTURE DES CASTES AU SEIN DES GROUPES ETHNIQUES

À quelques variations près, la plupart des groupes ethniques partagent une structure de castes similaire. En général, celle-ci comporte trois ou quatre strates principales :



LES NOBLES étaient considérés comme étant nés libres et détenaient pouvoir et autorité, constituant la royauté ou la chefferie avec pouvoir et autorité. Aujourd'hui encore, cette caste domine la société ;

LES ROTURIERS ET LES PAYSANS étaient également considérés comme nés libres et occupaient généralement la fonction de conseillers auprès des nobles. Il s'agissait traditionnellement des paysans, des propriétaires terriens, des marabouts (érudits et chefs religieux) et des commerçants. Ils occupent toujours des positions similaires leur assurant pouvoir et prospérité.

LES CASTES PROFESSIONNELLES, LES ARTISANS ET COURTISANS étaient considérés comme la "caste inférieure" dans la plupart des sociétés, bien que dans quelques sociétés comme celle des Toucouleurs, les artisans faisaient partie des "roturiers". Quoiqu'il en soit, la fonction des membres de la caste des artisans reposait sur les compétences. Ainsi, on y retrouvait, entre autres, les chanteurs de louanges (griots, troubadours), les forgerons, les orfèvres, les tanneurs et les charpentiers. Dans de nombreux groupes ethniques (comme les Mandingues), la caste des artisans possédait sa propre hiérarchie. Cette caste professionnelle portait un nom spécifique dans de nombreuses sociétés : Nyamakala ou Nyamakalaw chez les Mandingues, Nyaxamalo chez les Soninké et Nyenyo ou Neeno chez les Wolofs. Aujourd'hui, la caste des artisans ou caste professionnelle continue d'être discriminée en raison de son "ascendance", et est souvent contrainte d'embrasser une profession similaire à celle de leurs ancêtres. Ce groupe fait partie des "Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance".

LES ESCLAVES qui se trouvaient au plus bas de la hiérarchie sociale, se divisaient normalement en deux catégories :

- (a) Les esclaves domestiques et agricoles, et
- (b) Les prisonniers de guerre, les esclaves capturés lors de rafles, les criminels endurcis ou personnes ayant commis des crimes graves châtiés en étant vendues au marché aux esclaves, les personnes kidnappées ou encore, les enfants achetés à des parents désespérés à la suite d'une période difficile. Les esclaves domestiques bénéficiaient de meilleures conditions de vie et étaient mieux traités, si l'on peut dire, que les esclaves capturés, considérés comme de la marchandise jetable.

Aujourd'hui, les personnes précédemment réduites en esclavage et les descendants d'esclaves continuent d'être victimes de formes persistantes d'esclavage traditionnel, outre l'esclavage moderne et les pratiques analogues à l'esclavage.



Des filles Mbororos nomades vendent du lait caillé dans la région de Matyo Darlé (Adamau) après avoir renforcé leurs capacités en matière de fabrication de lait.

Structure des castes en Afrique

Les innombrables groupes ethniques du continent africain ont leur propre culture, leur propre langue et leur propre histoire. La plupart d'entre eux présentent une structure de castes similaire à celle de l'Asie du Sud et d'autres régions, ce qui confirme l'existence de ce type de système dans le monde entier. Parmi ces groupes ethniques, on peut citer les Mandingues, les Wolofs, les Peuls, les Sarawule (Soninké), les Sérères, les Haoussas, les Zarmas, les Beidanes, les Igbo et les Bambaras, entre autres. (Voir le tableau 1 pour les groupes ethniques, la structure intrinsèque des castes et l'esclavage). Tous ces groupes présentent des caractéristiques s'apparentant à celles des castes, dont :

- Travail désigné et division du travail
- Profession basée sur l'ascendance - statut héréditaire
- Hiérarchie rigide
- Appartenance de naissance
- Endogamie et commensalité
- Concept de pureté et de pollution
- Zones d'habitation distinctes

Caractéristiques de la discrimination fondée sur la caste en Afrique



- L'esclavage est ancré dans la stratification sociale et est héréditaire. Les enfants d'esclaves sont la propriété de ceux que l'on appelle les "maîtres", sans aucun droit des parents sur leurs enfants ni aucun droit sur leurs propres relations.
- La stratification des castes, y compris l'esclavage, n'est pas inscrite dans la religion mais transmise de génération en génération, suivant le pouvoir politique/la chefferie, la domination et l'idée de suprématie d'un groupe sur les autres passés.

Un enfant
travailleur au
Niger



STRUCTURE DES CASTES PARMIS LES GROUPES ETHNIQUES

Les groupes ethniques évoqués ici ne sont que quelques exemples des nombreux groupes ethniques d'Afrique qui pratiquent un système esclavagiste et de castes.

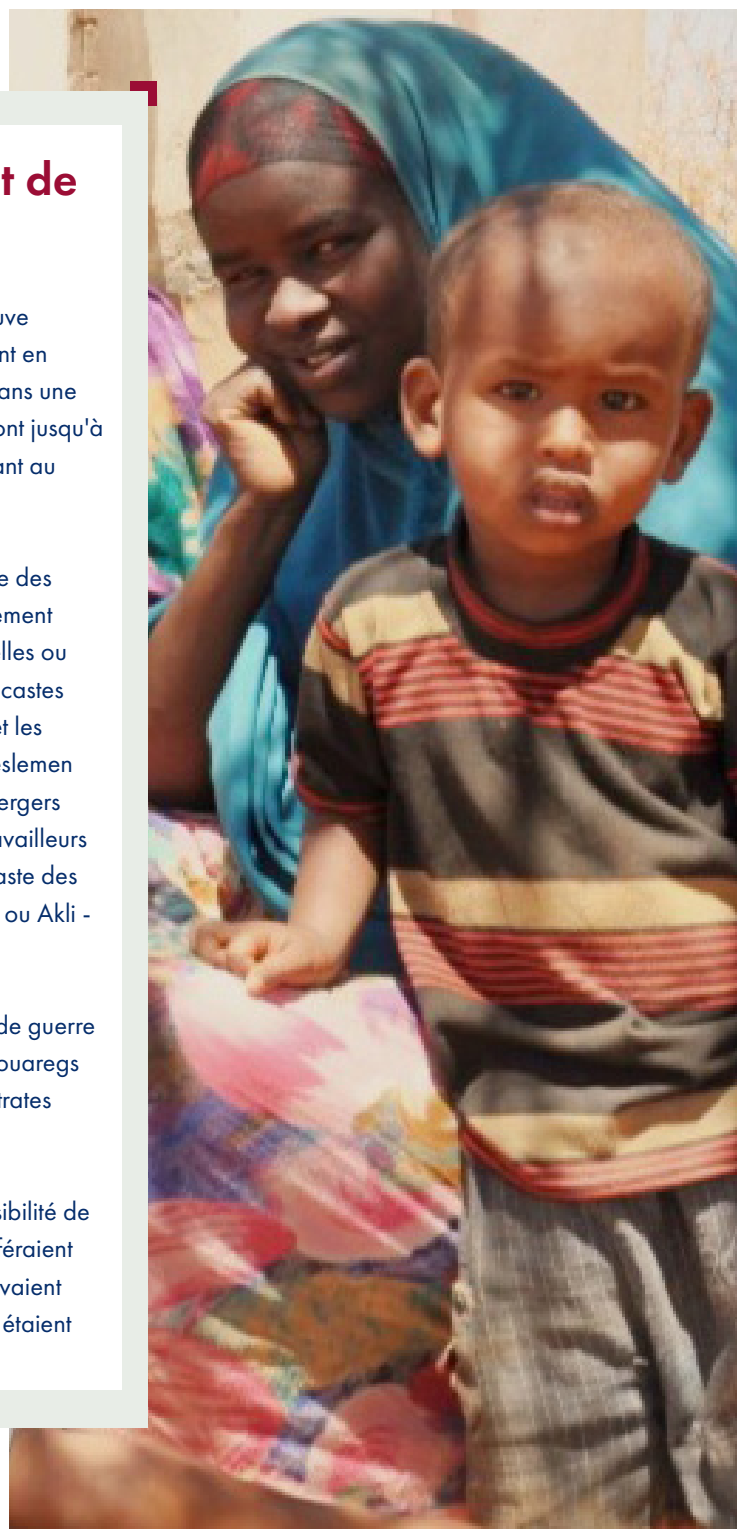
Touaregs d'Afrique du Nord et de l'Ouest

Les Touaregs sont un groupe ethnique berbère que l'on trouve principalement en Afrique du Nord et de l'Ouest, notamment en Libye, en Algérie, au Niger, au Mali, au Burkina Faso et, dans une moindre mesure, au Nigeria. On estime que les Touaregs sont jusqu'à 2,5 millions dans ces pays, la majorité (2 millions) se trouvant au Niger.

Esclavage et hiérarchie des castes : Les Touaregs font partie des principaux esclavagistes du Niger occidental. Ils sont également connus pour l'achat et la vente de Wahaya (esclaves sexuelles ou cinquièmes épouses). Les Touaregs suivaient un système de castes strict, comprenant : (i) Les Imajaghan, qui signifie "les fiers et les libres" (nobles/chefs) ; les semi-nobles - les marabouts (Ineslemen - chefs religieux ou imams) ; et les vassaux nés libres - les bergers (imyad (Imghad)) ; (ii) les artisans - forgerons, bijoutiers, travailleurs du bois et tanneurs, Agguta (griots) ; et tout en bas (iii) la caste des esclaves - Bellas (éleveurs de bétail), et Iklan (Eklan, Ikelan ou Akli - esclaves asservis).

L'acquisition des esclaves se faisait lors de rafles, en temps de guerre ou sur les marchés aux esclaves. La structure de caste des Touaregs se distingue par le fait qu'ils ont développé un système de strates pour les esclaves.

Ainsi, le rôle de l'esclave, le comportement attendu, la possibilité de se marier, les droits d'héritage éventuels et la profession différaient selon que l'esclave était un Bella ou un Iklan. Si les Bellas avaient pour fonction d'élever du bétail, les Iklan, arrivés plus tard, étaient asservis.





Wolofs d'Afrique de l'Ouest

Les Wolofs ou Jolofs se trouvent principalement au Sénégal (43% de la population du pays), en Mauritanie (7%) et en Gambie (15%). Ils constituent le groupe ethnique le plus important du Sénégal. On estime que les Wolofs sont entre 7 et 8 millions dans le monde. Les Wolofs exercent principalement les métiers d'entrepreneur, de commerçant ou d'agriculteur. La plupart des habitants des zones urbaines du Grand Banjul et du Kombo ont adopté la langue wolof comme lingua franca.

Esclavage et hiérarchie des castes : Dans la culture wolof, l'esclavage existait avant la colonisation européenne et la traite transatlantique. Les esclaves naissaient ainsi ou le devenaient par la traite ou la capture. La structure des castes reste rigide dans la société wolof. Il existe trois castes : les Géer, les Nyenyo et les Jam. Les Géer comprennent les membres de la famille royale et les nobles nés libres, ainsi que les roturiers et les paysans nés libres (Badolo) ; les Nyenyo regroupent les professionnels et les artisans dont les forgerons (Teugg), les orfèvres, les tanneurs (Woudé, Faraboo), les griots/chanteurs de louanges (Gueweul), les sculpteurs sur bois (Laobés), les tisserands (Rabb) et, enfin, la caste des esclaves, connue sous le nom de Jam ou Jongoo.

Les esclaves se divisaient en deux catégories : les esclaves domestiques, qui restaient souvent dans la même famille pendant plusieurs générations et étaient considérés comme des membres nominaux de la famille, et les esclaves capturés pendant la guerre, moins bien traités et considérés comme un bien à acheter ou vendre.

Mandingues d'Afrique de l'Ouest

Les Mandingues se trouvent principalement au Mali, en Gambie, en Guinée, au Sénégal, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone, entre autres. Ils constituent le groupe ethnique le plus important de la Gambie (34,4 % de la population du pays), suivi du Mali et de la Guinée. La population mandingue est estimée entre 2 millions, 8 millions et 11 millions de personnes, en Afrique et dans la diaspora. Les Mandingues sont les descendants de l'empire du Mali.

Esclavage et hiérarchie des castes : L'esclavage domestique chez les Mandingues préexistait à la colonisation européenne et à l'esclavage transatlantique. Les castes étaient divisées en quatre niveaux : la noblesse/classe dirigeante appelée "Foro" ; la caste des roturiers comprenant les marabouts (érudits, chefs religieux), les propriétaires d'exploitations agricoles et les commerçants - les nobles et les roturiers étaient considérés comme nés libres ; la troisième caste était celle des artisans, comprenant entre autres les griots ou "Jaloo", les forgerons - "Numu" et les travailleurs du cuir - "Faraboo". Au bas de l'échelle sociale se trouvaient les esclaves, les "Jongoo".



Mandara d'Afrique centrale et occidentale

Le peuple Mandara se trouve principalement en Afrique centrale (Cameroun, Tchad) et en Afrique de l'Ouest (Nigeria).

Esclavage et hiérarchie des castes :

La société Mandara était traditionnellement divisée en castes endogames comprenant les nobles, les roturiers (paysans), la caste professionnelle (forgerons, etc.) et les esclaves. La caste professionnelle et la caste d'esclaves, considérées comme contaminées, étaient ségréguées et stigmatisées.

Peuls d'Afrique de l'Ouest

Les Peuls (Foulani, Fulbhés, Pular ou encore, Mbororos (au Cameroun)) sont largement dispersés sur le continent - Afrique de l'Ouest, régions du Sahel et du Sahara. Les personnes parlant le peul constituent une part importante de la population du Nigeria, de la Gambie, de la Guinée, du Sénégal et de la Guinée-Bissau, notamment.

Esclavage et hiérarchie des castes : Les Peuls ont été victimes en grand nombre de la traite transatlantique des esclaves, tout en étant eux-mêmes marchands d'esclaves. Les Peuls obéissent à un système hiérarchique strict de castes au nombre de quatre : les nobles - "Dimo", suivis des marabouts (clercs) et des roturiers/classes paysannes (propriétaires de bétail), puis des artisans (forgerons, potiers, griots (Nyamakale), menuisiers, couturiers, etc.) Les artisans étaient considérés comme des "gens de caste", c'est-à-dire des gens dits de "basse caste" mais nés libres.

Comme chez d'autres groupes ethniques, la caste des esclaves, connue sous le nom de Maccudo, Rimmaybe, Dimaajo, et plus rarement Baleebe, se situait à l'échelon le plus bas. Les esclaves se divisaient en deux catégories : les serfs ou descendants d'esclaves et les esclaves de guerre. Les serfs étaient mieux traités que les esclaves de guerre et étaient très souvent intégrés au cercle familial, adoptant le nom de famille de leurs propriétaires.

Soninkés d'Afrique de l'Ouest

Les Soninkés (Sarawule, Sarakholés, Serahuli) se trouvent principalement au Mali, en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, au Burkina Faso, en Guinée et en Guinée-Bissau. La population mondiale soninké est estimée à environ 2 millions de personnes.

Esclavage et hiérarchie des castes : Comme les autres groupes ethniques, les Soninkés suivaient un système hiérarchique strict basé sur des castes au nombre de trois, principalement - (i) les Hooro ou Horon (noblesse/royauté), (ii) les Naxamala ou Nyaxamalo (caste professionnelle ou artisanale) et (iii) les Komo (esclaves).

La caste professionnelle/artisanale comprenait les forgerons (Taggo/Numolu), les représentants (Mangu), les griots (Jaaro/Jalolu) et les tanneurs (Garanko/Karankolu). À l'image d'autres groupes ethniques, la caste des esclaves se composait d'esclaves domestiques et d'esclaves de guerre.

Zarmas de l'Afrique de l'Ouest

Les Zarmas (aussi appelés Zerma, Zaberma, Zabarma Zaberma, Djerma, Dyerma, Jerma et autres, bien qu'ils s'identifient eux-mêmes comme Zarmas) se trouvent principalement en Afrique de l'Ouest, en grand nombre au Niger, au Nigeria et au Bénin, notamment, et, dans une moindre mesure, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Ghana. On estime à plus de 3 millions le nombre de Zarmas dans le monde.

Esclavage et hiérarchie des castes :

L'esclavage fait partie de l'histoire des Zarmas, qu'il s'agisse de l'esclavage domestique ou de la traite des esclaves vers d'autres pays africains, principalement d'Afrique du Nord. Les Zarmas comptaient parmi les principaux propriétaires d'esclaves du Niger occidental. Le système des castes chez les Zarmas différait quelque peu de celui des autres groupes ethniques. Les Zima, ou prêtres/ecclésiastiques, étaient admis et n'héritaient pas de leur statut. Le système hiérarchique comprenait des nobles/chefs, des agriculteurs et des éleveurs nés libres ; une caste professionnelle/artisane - tisserands, chasseurs, pêcheurs, tanneurs, coiffeurs (Wanzam), appelés Yagga, Bagney, Dabay, Banda, Zamey. La caste des esclaves - nommés Horso, Bannye et Kogno (Kono) - se situait tout au bas de l'échelle.



Haussas d'Afrique de l'Ouest

Les Haussas (Hausa, Hausawa) constituent le plus grand groupe ethnique d'Afrique de l'Ouest et le plus grand groupe ethnique du Niger (47 % de la population du pays). On les trouve principalement en Afrique occidentale et centrale, notamment au Niger, au Nigeria, au Bénin, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Tchad, au Soudan, en République du Congo, au Togo, en Érythrée, au Sénégal et en Gambie. La majorité des peuples de langue haoussa se trouve au Niger et au Nigeria. La population haoussa est estimée à plus de 30 millions de personnes.

Les Haoussas se répartissent en trois sous-groupes distincts : les Habe (Haoussas purs), les Haoussas-Peuls ou Kado, issus d'une mixité avec les Peuls, et les Banza.

Esclavage et hiérarchie des castes : Les CDWD comprennent : les Ein Zari (griots), les Bayou et les Makéra.

Mandara d'Afrique centrale et occidentale

Le peuple Mandara se trouve principalement en Afrique centrale (Cameroun, Tchad) et en Afrique de l'Ouest (Nigeria).

Esclavage et hiérarchie des castes : La société Mandara était traditionnellement divisée en castes endogames comprenant les nobles, les roturiers (paysans), la caste professionnelle (forgerons, etc.) et les esclaves. La caste professionnelle et la caste d'esclaves, considérées comme contaminées, étaient ségréguées et stigmatisées.

Peuple Igbo d'Afrique de l'Ouest

Le peuple Igbo (Ibo) est l'un des plus grands groupes ethniques d'Afrique et se trouve principalement au Nigeria (l'ancien Igboland) ; on rencontre sa diaspora au Cameroun, au Gabon, au Ghana et en Guinée équatoriale. La population Igbo au Nigeria est estimée entre 30 et 42 millions de personnes (environ 18 % des 218,5 millions d'habitants du pays).

Esclavage et structure des castes : Le peuple Igbo est l'un des principaux groupes ethniques victimes de l'esclavage transatlantique. Il existe peu de preuves de l'existence d'un esclavage domestique. Cependant, la longévité de la discrimination basée sur l'ascendance s'explique par le système de castes de l'Igboland ou Nigeria, notamment les castes Osu et Ohu. Traditionnellement, les Osu étaient consacrés à une divinité et devaient, en tant que "parias", vivre dans la forêt, à l'écart des autres Igbo. Les Ohu, en revanche, pouvaient vivre avec les personnes nées libres et recouvrer leur liberté. La discrimination fondée sur l'ascendance des Osu est très répandue aujourd'hui et ses membres sont manifestement victimes de ségrégation, d'intouchabilité, d'exclusion et d'interdictions de mariage. Le chapitre 3 traitera plus en détail de la caste des Osu.



Femmes CDWD d'Afrique de l'Ouest

Beidanes (Maures blancs) d'Afrique du Nord et de l'Ouest

Les Beidanes (Bidanes, Baydan, Beïdanes) ou "Maures Blancs" (littéralement, les "Blancs" en arabe), se trouvent principalement en Mauritanie et représentent plus d'un million de personnes (25 %) sur les 4,2 millions d'habitants que compte le pays.

Esclavage et structure des castes : Les Beidanes ou Maures Blancs forment une société très stratifiée. Traditionnellement, les castes comprenaient les nobles - Arabes ou "guerriers" (également connus sous le nom de Hassanis), les "murābi" (marabouts en français, ou zawāyā en langue hassaniya), suivis de la caste des artisans et de la caste des esclaves - les Hratin. Dans la Mauritanie d'aujourd'hui, les Hratin, qui descendent des esclaves Beidanes, constituent le groupe ethnique majoritaire parmi ceux victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance et le plus visible. Les Hratin se distinguent des Beidanes, d'où leur classification en tant que groupe ethnique distinct. Pour en savoir plus sur les Hratin, voir le chapitre 3.

Peuple somali d'Afrique de l'Est

Les Somalis constituent la population ethnique la plus importante de Somalie avec 15 à 20 millions de personnes en Somalie ; un grand nombre d'entre eux réside également dans les pays voisins, à savoir l'Éthiopie, le Kenya et Djibouti. On estime les Bantous somaliens, issus de la caste des esclaves, à entre 900 000 et 1 million de personnes. Il n'existe aucune estimation concernant les autres groupes de la caste des esclaves.

Esclavage et hiérarchie des castes : Pendant des siècles, la société somali a été divisée en couches sociales distinctes, les concepts de pureté et de pollution revêtant une grande importance. Ces couches comprennent la caste Gob ou Asha, qui représente les nobles, une caste professionnelle servile connue sous le nom de Sab ou Saab, et la caste des esclaves appelée Jareer (Bantous somaliens).

Les groupes Sab étaient considérés comme impurs et "sales" (haram) dans la société somali. Ils se divisent en trois sous-groupes : les Midgan, les Tumul (ou Tomal) et les Yibir (Yebir). Les Midgan étaient auparavant des esclaves ou des serviteurs de clans nobles ; ils participaient également à la chasse et au travail du cuir. Les Tumul étaient, traditionnellement, des forgerons, potiers, tanneurs, joailliers et autres artisans. Les Yibir étaient des artisans spécialisés dans la fabrication de tapis de prière, d'amulettes et de selles ; ils accomplissaient en outre les rituels de protection et ceux lors des mariages et des naissances. Les Tumul étaient les descendants de nomades qui avaient épousé des Midgan. La caste des Bantous somaliens ou Jareer était, au sein du groupe ethnique somali, celle des esclaves. N'ayant pas de lien ancestral avec les Somalis, ils ont été amenés en Somalie depuis le Mozambique, le Malawi et la Tanzanie dans le cadre de la traite des esclaves. Collectivement, ces groupes bantous étaient connus sous le nom de Mushunguli (sous-entendu, "étranger esclave", "travailleur"). Ils travaillaient dans les champs de coton et de céréales appartenant à des Somalis, le long des plaines inondables fertiles des fleuves Chébéli et Jubba. Les Bantous somaliens de la Somalie contemporaine sont les descendants de ces esclaves bantous. Leurs caractéristiques physiques et leur statut d'étrangers et d'esclaves dans les plantations ont placé les Bantous somaliens dans une position inférieure à celle du reste des Somalis, ce qui a conduit à leur marginalisation. Ils étaient qualifiés de "habash", un terme péjoratif renvoyant aux esclaves abyssiniens, mais aussi de ooji, addoon et boon (signifiant "esclave", "inférieur"). Les Bantous ont, plus tard, adopté le nom de "Jareer" (signifiant "cheveux durs"), qui leur avait été donné en raison de leur ascendance africaine, comme symbole d'identification positive. (Plus d'informations sur les Bantous somaliens au chapitre 3). La différence de traitement et de statut entre Sab et Bantous somaliens était plus marquée dans le nord de la Somalie que dans le sud. ¹⁰

Toubous et Zaghawa d'Afrique centrale, de l'Ouest et de l'Est

Les Toubous et les Zaghawa se trouvent principalement en Afrique du Nord (sud de la Libye), en Afrique centrale (nord du Tchad), en Afrique de l'Est (nord-ouest du Soudan) et en Afrique de l'Ouest (nord-est du Niger).

Esclavage et hiérarchie des castes : Les sociétés toubou et zaghawa sont traditionnellement très stratifiées, comprenant trois ou quatre castes : royauté, paysannerie, artisans et esclaves. Les castes professionnelles des Toubous (Azza) et des Zaghawa (Hadahid) ont toujours été méprisées et ségréguées, tout comme leurs castes d'esclaves (Kamadja chez les Tougous). La ségrégation et l'endogamie au sein des groupes professionnels et des groupes inter-castes étaient également très strictes. Si l'esclavage héréditaire n'est pas aussi manifeste au Tchad contemporain qu'en Afrique de l'Ouest, les formes modernes d'esclavage, en particulier le travail des enfants, y sont très répandues.

L'ESCLAVAGE MODERNE EN AFRIQUE



3.8 MILLIONS (54%)
SOUS FORME DE
TRAVAIL FORCÉE

7 MILLIONS DE PERSONNES
SUBISSENT L'ESCLAVAGE
MODERNE EN AFRIQUE

ENVIRON UN QUART DE
TOUTES LES VICTIMES DE
L'ESCLAVAGE MODERNE
SONT DES ENFANTS

3.2 MILLIONS (46%)
SOUS FORME DE
MARIAGES FORCÉS



LES TRAVAILLEURS MIGRANTS SONT
PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES AU
TRAVAIL FORCÉ

LA PANDÉMIE DE COVID-19 A EXACERBÉ LES
CONDITIONS QUI CONDUISENT À L'ESCLAVAGE
MODERNE



La discrimination sur le travail et l'ascendance (DWD) est la terminologie utilisée par les Nations Unies pour désigner les communautés qui sont traditionnellement et intergénérationnellement discriminées sur la base de leur identité, de leur position sociale-hiérarchique, du travail associé à leur position, de leur lignée et de leur descendance.

Cette étude explore le rôle de la caste dans l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage en Afrique et se concentre sur les communautés et les personnes qui continuent d'être discriminées sur la base du travail et de l'ascendance.

Forum Mondial des Communautés discriminé sur la base du travail et de l'ascendance (GFoD)

<https://www.globalforumcdwd.org/>



Scannez le code QR pour visiter notre site